

Compte-rendu de la réunion du conseil du 10 juillet 2020

Membres présents : Mesdames Amandine GRAIZELY, Annie HUOT-MARCHAND, Jennifer MASSENOT, Messieurs Vincent COURTY, Bernard GRAIZELY, Christian HERARD, Gaëtan HUOT-MARCHAND, Laurent LARESCHE, Bernard LOIGET, Julien QUÉRÉ et Pascal STUDER.

Membre absent : arrivé de Monsieur Laurent LARESCHE à 20h13

Secrétaire de séance : Madame Annie HUOT-MARCHAND est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h00.

Ajout d'un point à la réunion. Accordé

1. Validation à l'unanimité du précédent compte-rendu par le Conseil Municipal

Monsieur Christian HÉRARD demande un rectificatif : en ce sens que :

- dans les commissions fleurissement, voirie : possibilité d'y inclure des personnes extérieures au conseil
- dans la commission forêt : possibilité d'y inclure des personnes expertes

Point financier : ajout toiture église : pas seulement chainaux, renforcement d'un arbalétrier. Accepté par 10 voix POUR.

Charte de l'élu local : lecture de la charte faite par Monsieur le Maire

2. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au moins,
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- Etre familiarisés avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Après délibération, le Conseil municipal valide la liste des contribuables.

CIVILITE	NOM	PRENOM			
MONSIEUR	GRAIZELY	DANIEL			
MONSIEUR	GROSJEAN	DANIEL			
MONSIEUR	GUIDET	CHRISTIAN			
MONSIEUR	LOIGET	BERNARD			
MONSIEUR	GIROD	JEAN-PIERRE			
MONSIEUR	QUÉRÉ	JULIEN			
MADAME	HUOT-MARCHAND	ANNIE			
MADAME	GRAIZELY	AMANDINE			
MADAME	MASSENOT	JENNIFER			
MONSIEUR	STUDER	PASCAL			
MONSIEUR	GRAIZELY	BERNARD			
MONSIEUR	ROUSSEY	ERIC			
MADAME	CHATELAIN	DANIELE			
MADAME	SARRON	MARTINE			
MONSIEUR	LARESCHE	LAURENT			
MONSIEUR	MOUCHART	DAVID			
MONSIEUR	GIRARDOT	ROLAND			
MONSIEUR	HUOT-MARCHAND	GAETAN			
MONSIEUR	HÉRARD	CHRISTIAN	MONSIEUR	FEUVRIER- ETEVENARD	MICHEL
MADAME	LOIGET	MARIE-CHRISTINE	MONSIEUR	GRAIZELY	PATRICK
MADAME	BINET	VERONIQUE	MONSIEUR	GIROD	BERNARD

3. Délibération suppression poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et création poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Eric ROUSSEY, adjoint technique de 2^{ème} classe peut prétendre à un avancement de grade. Pour cela il faut supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal pour l'avancement de grade et la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

4. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il reste des travaux à payer soit :

- 120 000 € atelier
- 50 000 € école (frais SIVOS)
- 22 000 € église
- 39 000 € toiture
- 12 000 € poste de refoulement

Par ailleurs, une nette diminution de vente de bois a été constatée depuis quelques temps.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 € à 1% auprès de la Caisse d'Epargne

5. Décision modificative n°1 budget Forêt

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget forêt pour pouvoir payer des travaux sylvicoles de 2019

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2117-26 Travaux forestiers 2018	-509.96 €	
D2117-27 Travaux forestiers 2019		1 181.60 €
D2117-28 Travaux forestiers 2020	-671.64 €	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	1181.60 €	1 181.60 €

6. Désignation d'un délégué titulaire et trois suppléants dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en prévision de l'élection des sénatoriales du 27 septembre 2020, il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et trois délégués suppléants :

- Délégué titulaire :
 - M. Vincent COURTY : 11 voix POUR

- Délégués suppléants :
 - M. Bernard GRAIZELY : 11 voix POUR
 - M. Pascal STUDER : 11 voix POUR
 - Mme Amandine GRAIZELY : 11 voix POUR

7. DIVERS

- PLU (Plan local d'urbanisme)

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire ont reçu la semaine dernière le commissaire enquêteur, M. LEHEC Jean-Pierre qui a été désigné pour établir l'enquête publique.

Enquête publique du 27/08/2020 au 29/09/2020.

- Vente de bois à Levier

Achat par la scierie BROSSARD pour un montant de 41 193 €

- Présentation de l'équipe municipale aux habitants

Vue la conjoncture actuelle pas de présentation de l'équipe municipale aux habitants.

- Présentation par Monsieur Julien QUÉRÉ d'un conseil des jeunes : la commission en charge du projet définira les critères.
- Réflexion d'une journée de citoyenneté
- Discussion autour du projet d'un « café associatif » prévu dans l'ancien bâtiment : regrouper la bibliothèque, le café associatif, la distillerie, le four à pain...
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. CATTIN.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40

Le Maire
Vincent COURTY

